

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24 AVR. 2026

ID : 077-217702158-20260422-02026\_055-DE



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 22 avril 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 24	Conseiller(s) absent(s) : 5
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 4	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme Mylène ROUSSEL

**Étaient présents :** M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, BENOIT Dominique, LOUBIERE Yves, HAMDY Nadia, TRANGOSI Renaud, LARADJI Chrystelle, BENARD Sandie, POUSSIER Adrien, ROUSSEL Mylène, BOURSIEZ Frédéric, OLIVEIRA Romain, DONADIO Véronique, BOIVIN Jean-Claude, SOUSA José, BILLARD Emmanuelle, HASCOET Alexandre

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs :** LALLEMANT Sylvie à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, LUCAS Nicolas à HASCOET Alexandre, GEENEN Allison à DONADIO Véronique

**Était absent sans pouvoir :** MOURRIERE Mallaury



### **DELIBERATION N° 02026\_055 : MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB DU TEMPS RETROUVE**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant la demande de l'association Club du Temps Retrouvé pour la mise en place d'une action pour faciliter le déplacement des seniors, adhérents de l'association et habitant Gretz-Armainvilliers ;**

**Considérant que la commune souhaite favoriser la mobilité des personnes âgées et lutter contre l'isolement,**

**Considérant que la commune dispose d'un minibus pouvant être mis à disposition,**

**Considérant le projet de convention de mise à disposition annexé,**

le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, à 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

- **APPROUVE** la mise à disposition du minibus communal au profit de l'association Club du temps retrouvé dans le cadre d'actions de transport des adhérents habitants Gretz-Armainvilliers;
- **PRÉCISE** que cette mise à disposition est limitée :
  - aux jours ouvrables (du lundi au vendredi),
  - aux plages horaires et au périmètre définis dans la convention ;
- **PRÉCISE** que la commune conserve un droit prioritaire d'utilisation du véhicule et peut en reprendre l'usage à tout moment pour motif d'intérêt général ;
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

*Fait et délibéré en séance, le 22 avril 2026*

**Le secrétaire de séance**

Mylène ROUSSEL



**Le Maire**

Jean-Paul GARCIA ROBIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>